

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 octobre 2025

Délibération 2025-28

OBJET : Autorisation de signature - Avenant n°1 au marché de transport des déchets ménagers et assimilés issus de l'aire d'UNIVALOM : Lot n°1 « Transport, évacuation des métaux ferreux et non ferreux »

Nombre de membres
du Conseil Syndical
Légal : 40
Désignés : 30
(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)
Présents : 12
Votants : 28
Procuration : 8
Date de la convocation :
9 octobre 2025

Le 15 octobre 2025 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean-Pierre DERMIT
Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA
Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Kevin SEBASTIAN à Xavier WIIK
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Daniel LE BLAY à Marie-Louise GOURDON
Christophe ULIVIERI à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Patrick PEIRETTI, Bernard ALEND, A

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20251015-2025-28-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception en préfecture : 22/10/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le groupement conjoint et solidaire SUEZ RV MEDITERRANEE (mandataire) et PURFER (co-traitant) est attributaire du marché public n°2025/05 « RECEPTION ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRES D'UNIVALOM - LOT 1 TRANSPORT/EVACUATION DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX » d'une durée d'un an reconductible 3 fois, pour un montant annuel maximum de 350 000 €HT dont la signature a été autorisée par délibération n°2024-38 du 29 novembre 2024.

Par courriel en date du mercredi 9 juillet 2025, le mandataire SUEZ RV MEDITERRANEE a informé UNIVALOM de la modification de la répartition financière entre les membres de son groupement, à savoir SUEZ RV MEDITERRANEE et PURFER, telle qu'elle était indiquée à l'annexe n°1 de l'acte d'engagement du 8 octobre 2024.

En effet, la répartition financière initiale entre les membres du groupement était de :

- 140 046 €HT pour SUEZ RV MEDITERRANEE
- 30 120 €HT pour PURFER,

pour un montant total de 170 166 €HT (179 525,13 €TTC).

Ainsi, la nouvelle répartition est établie pour un montant de :

- 64 196 €HT pour SUEZ RV MEDITERRANEE,
- 105 970 €HT pour PURFER.

Le montant total de cette nouvelle répartition demeure inchangé, sans incidence financière sur le montant global du marché public.

Par conséquent, il convient de passer un avenant avec le groupement SUEZ RV MEDITERRANEE et PURFER afin d'intégrer cette nouvelle répartition.

Il est précisé que les modalités du marché public seront réalisées selon les mêmes conditions que précédemment.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** l'Avenant 1 au marché n°2025/05 « RECEPTION ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRES D'UNIVALOM - LOT 1 TRANSPORT/EVACUATION DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX », joint en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 du marché public précité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Jean LEONETTI



23 OCT. 2025

Date de mise en ligne :